PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2025-03-22
Séance du 12 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi douze du mois de mars à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt-sept du mois de février deux mille vingt-cinq conformément aux dispositions de l'article L.5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales et complétée par un envoi le jeudi six du mois de mars deux mille vingt-cinq pour des documents ne concernant pas le budget primitif 2025.

En présence de :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	18
Contre	
Abstention	7

Excusés ayant donné procuration :
Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain, (donne pouvoir à M. POINTEAU), Mme Martine TESSIER déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme GUIHO), Mme Caroline GASTARD déléguée de Bouvron (donne pouvoir à M. VAN BRACKEL), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme LE PENHUIZIC), Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

Absents : M. James MOUSSU délégué de Blain.

Secrétaires de séance : M. Jean-Michel BUF & M. Philippe CAILLON.

FINANCES – BUDGET ANNEXE REOMi (DECHETS) – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Annexes :
- Note de synthèse financière - Budget primitif 2025
- Maquette réglementaire du Budget primitif 2025 du budget annexe Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMi)

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20250312-2025-03-22-DE
Date de réception préfecture : 19/03/2025

Rapport de Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

Plusieurs documents sont joints à la présente délibération et constituent une présentation détaillée du budget 2025.

Le budget primitif 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement		BP 2025	Section de fonctionnement		BP 2025
Dépenses		**3 340 200,00 €**	**Recettes**		**3 340 200,00 €**
011	Charges à caractère général	339 200,00 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	260 291,15 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	838 288,00 €	013	Atténuations de charges	30 108,85 €
023	*Virement à la section d'investissement*	*175 000,00 €*	70	Ventes de produits	2 614 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 720 000,00 €	74	Subventions d'exploitation	405 000,00 €
66	Charges financières	41 200,00 €	75	Autres produits de gestion courante	5 600,00 €
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €	77	Produits exceptionnels	
68	Dotations aux provisions	19 512,00 €	78	Reprises sur provisions	
042	*Opérations d'ordre - Dotations aux amort.*	*197 000,00 €*	*042*	*Opérations d'ordre*	*25 200,00 €*

Section d'investissement		BP 2025	Section d'investissement		BP 2025
Dépenses		**2 988 512,00 €**	**Recettes**		**2 988 512,00 €**
020	Dépenses imprévues	0,08 €	001	Résultat d'investissement reporté	342 228,45 €
16	Remboursement des emprunts	93 100,00 €	*021*	*Virement de la section de fonctionnement*	*175 000,00 €*
20	Depenses d'études - Nouvelle déchèterie (AP-2024-D01)	105 900,00 €	10	Dotations/FCTVA	125 883,55 €
20	Dépenses d'études (autres)	97 284,00 €	13	Subventions d'investissement	178 400,00 €
21	Nouvelle déchèterie (AP-2024-D01)	453 103,00 €	1687	Avance remboursable Budget principal	550 000,00 €
21	Dépenses d'équipement (autres)	106 927,92 €	16	Emprunts	1 400 000,00 €
23	Construction nouvelle déchèterie (AP-2024-D01)	2 086 997,00 €			
040	*Opérations d'ordre*	*25 200,00 €*	*040*	*Opérations d'ordre*	*197 000,00 €*

Pour faire suite à la présentation du budget primitif pour l'exercice 2025 par M. le Vice-Président, il appartient aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur son approbation.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1, L.2311-2, L.2311-3, L.2312-1 à L.2312-4 ;
VU le débat d'orientation budgétaire lors du conseil communautaire du 29 janvier 2025 ;

CONSIDERANT la note de synthèse financière générale du budget primitif 2025 ;
CONSIDERANT la maquette réglementaire du budget primitif 2025 soumis à l'assemblée délibérante respectant les nomenclatures budgétaires et comptables M4 ;
CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Environnement du 11 février 2025 ;
CONSIDERANT l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie Déchets Ménagers et Assimilés du 20 février 2025 ;
CONSIDERANT la présentation faite lors de la commission Finances, Marchés publics et Contractualisations du 24 février 2025.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'approuver,** le Budget primitif 2025 du budget annexe REOMi tel que présenté en annexe ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20250312-2025-03-22-DE
Date de réception préfecture : 19/03/2025

- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 18 VOIX POUR / 7 VOIX CONTRE.

Fait et délibéré en séance
Le 12/03/2025

Les secrétaires de séance
M. Jean-Michel BUF M. Philippe CAILLON

La Présidente
Rita SCHLADT

Communauté de Communes Pays de Blain Communauté Loire-Atlantique

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20250312-2025-03-22-DE
Date de réception préfecture : 19/03/2025